

**République Française**  
**MAIRIE DE BALBIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 2 Septembre 2025 à 20h**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20250902-DM51-2025-09-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/09/2025

Date de la convocation : 26/08/2025

Date d'affichage : 26/08/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	15	21

**L'an deux mille vingt-cinq, le deux septembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 26/08/2025.**

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - M. VOLLE Jean Marc - M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - M LAMURE Christophe - Mme FERRE Odile - Mme PERRIN Cécile - Mme PALMIER Catherine

M NAULIN Jean Yves - M CELEN Devris - Mme DURON Sabrina - Mme COLOMB Florence -

**Pouvoirs déposés :** M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à M. VOLLE Jean Marc - Mme DUFOUR Françoise donne pouvoir à Mme TRIOMPHE Christine - Mme VERPY Evelyne donne pouvoir à M. LAMURE Christophe - Mme DURON Josette donne pouvoir à M. CHOMAT Pascal - PEILLON Jacqueline donne pouvoir à M. PADET René - M YENIL Etienne donne pouvoir à M. DUPIN Gilles

**Absents :** Mme CHABANNE Christelle - M. Maxime ROMAGNY

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme CARTON Marie Claude

**Objet : Demande de dérogation à l'obligation de repos dominical**

En vertu de l'article L3132-26 du Code du Travail, le Maire, après avis du conseil municipal, peut accorder une dérogation à la fermeture dominicale des commerces de détails, dans la limite de 5 dimanches par an.

Il a été demandé par le magasin carrefour market d'ouvrir le dimanche 21 décembre et le dimanche 28 décembre 2025, dans les conditions exigées par le code du travail.

M. le Maire propose d'accorder cette dérogation à l'ensemble des commerces de la commune.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne :**

Un avis favorable à une dérogation à la fermeture dominicale des commerces sur Balbigny le dimanche 21 décembre et le dimanche 28 décembre 2025, dans le respect du code du travail.

Secrétaire de séance  
Marie Claude CARTON

Monsieur Gilles DUPIN  
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,  
A Balbigny, le 02/09/2025

